



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 01168

Numéro SIREN : 449 655 489

Nom ou dénomination : AADENA

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2015 sous le numéro de dépôt 4368

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

MME CAROLINE DA-PONT SAS AADENA
16 MAS DU HAUTBOIS
34820 Teyran

V/REF :
N/REF : 2003 B 1168 / 2015-A-4368

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 27/03/2015, les actes suivants :

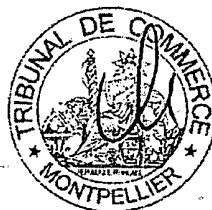
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 06/06/2014
- Modifications relatives au conseil d'administration

Concernant la société

AADENA
Société par actions simplifiée
530 rue Raymond Recouly
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-4368 le 27/03/2015
R.C.S. MONTPELLIER 449 655 489 (2003 B 1168)

Fait à MONTPELLIER le 27/03/2015,
LE GREFFIER



Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

27 MARS 2015

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 06 JUIN 2014**

"Novotel de Paris Gare de Lyon", 2 rue Hector Malot – 75012 PARIS

L'an deux mille quatorze, le 06 juin à 10h30 heures, les actionnaires de la société Aadena se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Paris, sur convocation du Comité de Direction.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

Monsieur Ludovic VALET préside la séance.

Madame Ingrid SERMAN et Monsieur Laurent CHARDRON sont appelés comme scrutateurs.

Madame Caroline DA-PONT, secrétaire-comptable, est désignée comme secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitués, permet de constater que 20 actionnaires sont présents ou représentés, sur les 23 que compte la société Aadena. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 10h45.

Sont absents et représentés :

- Monsieur Guilhem BALDY sera représenté par Bruno BALDY
- Monsieur Philippe BLARY sera représenté par Christophe ROUGEMONT
- Monsieur Jean-Pierre BLOUD sera représenté par Ludovic VALET
- Monsieur DELIANCOURT sera représenté par Ludovic VALET
- Monsieur Frédéric GRILLOT sera représenté par Ludovic VALET
- Monsieur Stéphane GUEZOU sera représenté par Laurent CHARDRON
- Monsieur Sébastien PICART sera représenté par Laurent CHARDRON
- Monsieur Tristan SEMARS sera représenté par José DUCOURTIL

Certifié conforme


Sont absents et non représentés :

- Monsieur Nicolas CAROFF a émis un bulletin blanc
- Monsieur Jean-Marie MICHELEAU
- Madame Anne LEDDA-QUENEUTTE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen du rapport de gestion du Comité de Direction sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.
- 2) Examen des conventions spéciales visées aux articles 227-10 et suivants du Code du commerce.
- 3) Affectation des résultats
- 4) Approbation de la grille de cotisations 2014.
- 5) Approbation du budget 2014.
- 6) Rappel de la démission d'un administrateur
- 7) Election de Monsieur ROUGEMONT C. et BLERVAQUE S. aux postes de membres du Comité de Direction.
- 8) Pouvoirs pour formalités.
- 9) Questions diverses.

AD

1

Société par Actions Simplifiée à capital variable

Service administratif et comptable
16 mas du Hautbois
34820 TEYRAN

Tél. 09 53 13 05 66 - Fax 09 58 13 05 66 - E-mail : aadena.france@aadena.fr

Siège Social
530 Rue Raymond Recouly
34070 MONTPELLIER

TS

4
LC

Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

Le Président donne lecture du texte des résolutions, puis déclare la discussion ouverte. Après délibérations, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Comité de Direction sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,
- Approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
En conséquence, elle donne au président et aux membres du Comité de Direction quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code du commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013, s'élevant à - 15 549.86 €, de la manière suivante :

- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à	- 15 549.86 €
sur le compte « Autres Réserves » d'un montant de	71 426.63 €
qui ressortira ainsi à	55 876.77 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la grille de cotisations applicable en 2014 après avoir entendu les explications du Comité de Direction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RESOLUTION

AD

2

Société par Actions Simplifiée à capital variable
Service administratif et comptable
16 mas du Hautbois
34820 TEYRAN
Tél 09 53 13 05 66 - Fax 09 58 13 05 66 - E-mail : aadena.france@aadena.fr

Siège Social
530 Rue Raymond Recouly
34070 MONTPELLIER

IS

M
LC
CDP

Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des prévisions de recettes pour l'exercice 2014, approuve le budget proposé par le Comité de direction, correspondant à un montant de cotisations d'environ 52 400 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre BLOUD de son poste d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Messieurs BLERVAQUE Sébastien et ROUGEMONT Christophe se présentent aux postes de membre du Comité de Direction.

L'assemblée Générale décide de procéder à l'élection des nouveaux membres du Comité de Direction. En conformité avec les dispositions de l'Article 16 des Statuts, l'assemblée générale décide, de surseoir à l'élection d'un 6^e et 7^e membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Après différents échanges entre les actionnaires, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 H 00.

LE PRESIDENT

Ludovic VALET

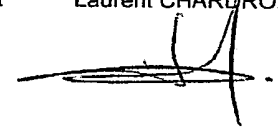


LES SCRUTATEURS

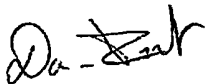
Ingrid SERMAN

et

Laurent CHARDRON



LA SECRETAIRE
Caroline DA-PONT



AD

3

Service administratif et comptable
16 mas du Hautbois
34820 TEYRAN

Société par Actions Simplifiée à capital variable
Tél. 09 53 13 05 66 - Fax 09 58 13 05 66 - E-mail : aadena.france@aadena.fr

Siège Social
530 Rue Raymond Recouly
34070 MONTPELLIER